

L'abonnement au bulletin

*du Comité International Olympique est désormais
et dès 1^{er} janvier 1963, de Fr. s. 15.—*

Par suite de l'augmentation des frais d'impression du bulletin et des prix de la qualité du papier utilisé, nous sommes dans l'obligation de suivre le mouvement et de porter le montant de l'abonnement annuel à Fr. suisses 15.—. Même à ce prix nous ne couvrirons pas nos frais, si nous tenons compte du coût de la confection des clichés, des enveloppes, de l'expédition, etc.

Les abonnés ayant déjà payé l'abonnement de 1963 n'ont pas à verser le supplément. Notre tirage est de 1800 exemplaires par édition.

Nous faisons un pressant appel à nos lecteurs pour qu'ils nous adressent dès ce jour le montant de leur abonnement de 1963. Sont dispensés de ce paiement : les membres du Comité International Olympique, les Fédérations Internationales, les Comités Nationaux Olympiques et la presse.